

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_089 : TRANSPORTS / APPROBATION DU CONTRAT DE COMPTOIR DE VENTE DE BILLETS D'AVION À CONCLURE ENTRE AURILLAC AGGLOMÉRATION ET LA SOCIÉTÉ CHALAIR AVIATION

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Considérant qu'Aurillac Agglomération gère et exploite la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières depuis le 1^{er} juin 2009 ;

Considérant que la délégation de service public relative à l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris, sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Cantal, a été confiée à la Société Chalais Aviation pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2023 ;

Considérant qu'il est apparu opportun que les équipes de l'escale de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières, en contact régulier avec les usagers de la ligne Aurillac/Paris, puissent procéder, pour le compte de la Société Chalais Aviation, à la commercialisation des billets d'avion ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération et la Société Chalais Aviation se sont rapprochées afin de définir les conditions d'exploitation du comptoir de vente de billets d'avion au sein de l'Aéroport d'Aurillac ;

Considérant qu'il est proposé dans ce cadre de conclure la convention, dont le projet est joint en annexe, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2025 et prévoyant une rémunération

d'Aurillac Agglomération à hauteur de 5 € par passager transporté dont le billet aura été émis par le comptoir de l'Aéroport d'Aurillac ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du contrat de comptoir de vente de billets d'avion à conclure entre Aurillac Agglomération et la Société Chalair Aviation, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente en charge de la ZAE et de la plateforme aéroportuaire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.